

Le TÉMOIN : S'il en dépendait de moi, je suivrais le système établi en Colombie-Britannique. Le nom de famille du candidat, "Johnson", par exemple, figure en grosses lettres sur le bulletin, puis il est répété ainsi : " John Johnson ", sur la ligne suivante. A mon avis, cela répondrait à toutes les objections.

M. MURPHY : Cela me plairait.

M. FAIR : La ligne suivante porterait-elle le nom sous lequel une personne est généralement connue ?

Le TÉMOIN : Il arrive parfois que le nom de famille soit le même que le prénom. Dans Terrebonne, notre officier rapporteur se nomme Raymond Raymond.

M. FAIR : Il y a surabondance de Raymond dans ce comté-là.

M. MURPHY : J'aime assez l'idée de mettre le nom de famille en premier. Sans vouloir manquer de respect aux nombreux députés ou candidats qui sont connus par leur petit nom, je ferai remarquer que beaucoup d'autres ne sont pas dans le même cas. Voilà pourquoi j'aimerais voir le nom de famille mis en évidence au moyen de caractères plus gros.

M. GLADSTONE : Il peut arriver que deux ou trois candidats aient le même prénom : John Smith, John Jones et John Brown.

Le TÉMOIN : Vous avez raison.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Il faut mettre le nom de famille en évidence de quelque façon.

M. MURPHY : Voudriez-vous ajouter à votre proposition un passage à l'effet que les noms de famille soient imprimés en plus gros caractères ?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Je tiens simplement à ce que les noms de famille soient mis en évidence.

M. MURPHY : Je trouve votre proposition bien au point.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : J'ignore quelle est l'idée du D'irecteur général des élections à cet égard.

M. MURPHY : Il dit avoir une préférence pour le mode en usage en Colombie-Britannique. D'après ce mode, le nom de famille figure tout seul, en grosses lettres, puis le nom au long est répété sur la ligne suivante.

Le PRÉSIDENT : Incidemment, voici le bulletin utilisé aux élections provinciales en Colombie-Britannique.

M. MURPHY : Oui, nous l'avons vu.

M. MACNICOL : Je ne favorise pas l'adoption du bulletin de la Colombie-Britannique, mais j'aimerais que notre bulletin fût imprimé en noir sur papier blanc.

Le PRÉSIDENT : Le bulletin de vote employé en Colombie-Britannique est conforme à ce que suggère le Directeur général des élections.

M. GARIÉPY : Avez-vous vu ceci ?

M. MACNICOL : Oui.

Le PRÉSIDENT : A quoi faites-vous allusion, monsieur Gariépy ?

M. GARIÉPY : Au bulletin du Manitoba.

Le PRÉSIDENT : Au bulletin du Manitoba ?